BIENVENUE





LIVRET D'ACCUEIL

CHIRURGIE - MÉDECINE
HOSPITALISATION - AMBULATOIRE

02 43 775 775

https://www.cliniquedupre.com

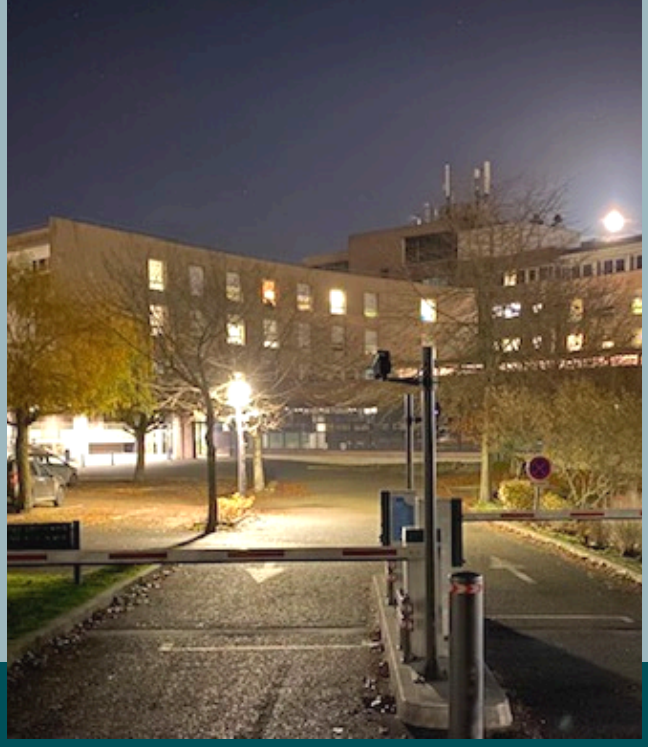
Vous trouverez dans ce livret d'accueil
toutes les réponses à vos questions

SOMMAIRE

Notre offre de soins et nos disciplines ..... p. 6
Bien préparer votre séjour ..... p. 8
Prestations à votre disposition ..... p. 11
Votre séjour ..... p. 12
Quelques consignes ..... p. 15
Agir ensemble contre la douleur ..... p. 19
La sécurisation de votre parcours ..... p. 20
Organiser votre sortie ..... p. 21
Hébergement temporaire non médicalisé ..... p. 23
Votre facture ..... p. 24
Vos droits et devoirs ..... p. 25
Démarche qualité ..... p. 30
Annexe ambulatoire ..... p. 31
Annexe Unité de Surveillance Continue ..... p. 32
Annexe service de Médecine ..... p. 33
Annexe Centre SOS mains ..... p. 34
Annexe Hospitalisation De Jour ..... p. 36
Technologie de pointe ..... p. 38
Santé publique ..... p. 39
Se rendre à la Clinique du Pré ..... p. 40



BIENVENUE A LA CLINIQUE DU PRE



Editorial

La Clinique du Pré vous accueille pour un séjour
de courte ou longue durée en chirurgie ou en médecine.

L'équipe médicale, le personnel et l'ensemble des intervenants veilleront à vous accueillir dans les meilleures conditions de sécurité et de confort. Nous mettons nos compétences au service de nos patients.

La Clinique du Pré réaffirme
avec force et conviction son attachement à des valeurs essentielles dans la conception de la prise en charge de ses patients : l'accueil et l'accompagnement, le respect de la personne et de son intimité, l'empathie et l'écoute.

La Direction, les Médecins et le Personnel

INFOS PRATIQUES



Parking payant réservé aux visiteurs et patients

- Accès : 3 entrées possibles (voir plan page suivante)
- Possibilités de paiement en carte bleue en sortie et en espèce aux caisses (situées côté SOS mains et à l'entrée principale).

Standard : 02 43 775 775

Un serveur à reconnaissance vocale vous proposera de citer la personne ou le service souhaité (par exemple : chirurgie, radiologie, Madame B, Docteur B...). En cas de difficulté, prononcer le mot « STANDARD » et une hôtesse vous guidera.

Numéros utiles

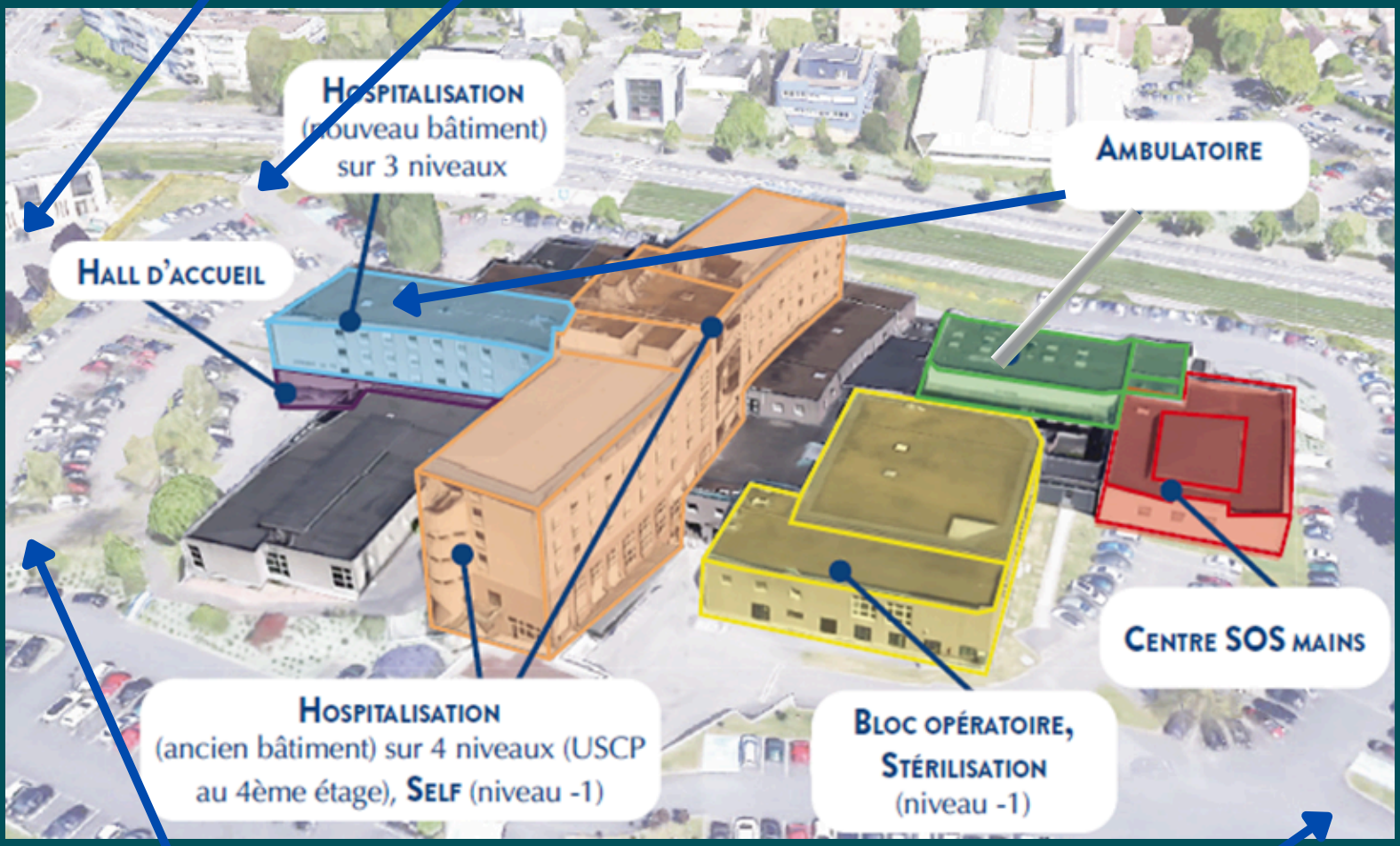
- Service de soins non programmés : 02 43 77 58 18
- Centre SOS Mains : 02 43 77 62 62
- Secrétariat des anesthésistes : 02 43 77 54 45

INFOS PRATIQUES



Centre Médical Laënnec :
consultations :
Anesthésie-Réanimation
Laboratoire de biologie
Chirurgie orthopédique
Chirurgie vasculaire
Chirurgie vertébrale

Entrée côté arrêt de tram



Entrée côté Centre Médical Laënnec

Entrée côté SOS Mains



NOTRE OFFRE DE SOINS ET NOS DISCIPLINES

En chirurgie :

- Chirurgie urologique
- Explorations gastro-entérologiques
- Chirurgie digestive et thoracique
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie du rachis
- Chirurgie vasculaire
- Chirurgie plastique et reconstructrice
- Chirurgie ORL
- Chirurgie ophtalmologique
- Centre SOS Mains

En médecine :

- Algologie
- Angiologie
- Endocrinologie
- MRP (Médecine Physique et Réadaptation)
- Neurologie
- Nutrition
- Pneumologie
- Rhumatologie

L'unité de médecine a pour vocation de prendre en charge des patients de plus de 15 ans qui nécessitent soit une prise en charge de jour en ambulatoire soit une hospitalisation (court séjour, durée moyenne prévue inférieure à 10 jours)

Elle s'appuie sur une collaboration étroite avec les différents spécialistes et fonctions support de la clinique selon les pathologies des patients qui y sont accueillis.
L'établissement dispose également sur son site de consultations externes (pansement, bilan urodynamique,...).

Autres spécialités

- Anesthésie-Réanimation
- Kinésithérapie
- Laboratoire de biologie médicale
- Radiologie
- Scanner
- IRM

Unité de Surveillance Continue

La Clinique du Pré dispose d'une Unité de Surveillance Continue pour de la chirurgie lourde.









NOTRE OFFRE DE SOINS ET NOS DISCIPLINES

LA CLINIQUE DU PRÉ C'EST :

- 120 lits de chirurgie
- 16 lits d'hospitalisation complète et 10 places d'hospitalisation à temps partiel pour la médecine
- 12 lits de surveillance continue
- 60 places de chirurgie ambulatoire
- 16 salles d'interventions et d'examens
- 1 salle de surveillance post-interventionnelle
- 1 service de stérilisation centrale
- 1 pharmacie à usage intérieur

NOS PRISES EN CHARGE SPÉCIFIQUES

- Obésité (Chrysalide)
- Douleur (Dolce)
- Plaies et cicatrisation (Peau & Cie)
- Tabacologie

Chrysalide
Centre de l'Obésité

Le Centre Chrysalide de la Clinique du Pré a ouvert en 2012.
Il propose une prise en charge pluri-disciplinaire pour des patients en obésité.
Le Centre Chrysalide accueille des patients de tous âges en filière médicale avec une obésité caractérisée par un IMC de 30.
La chirurgie est réservée aux obésités morbides ou sévères avec complications.
Il y a peu de centres de prise en charge de l'Obésité en France.





BIEN PRÉPARER VOTRE SÉJOUR : JE RÉALISE LES DÉMARCHES AVANT MON HOSPITALISATION

J'ai vu le chirurgien
et ce dernier a programmé une intervention ?

Dans ce cas je prends dès que possible rendez-vous avec l'anesthésiste via Doctolib : https://www.doctolib.fr/clinique-privee/le-mans/anesthesistes-clinique-du-pre-le-mans.
Le jour où je vois l'anesthésiste je passe à l'accueil principal de la clinique

Je réserve ma chambre

Je récupère un dossier de pré-admission à l'accueil principal de la clinique après ma consultation avec l'anesthésiste.
Je complète ce dossier sur place ou tranquillement à mon domicile et, dans ce cas, je l'adresse complété et accompagné des documents nécessaires au plus tard 1 semaine avant mon intervention ou je l'envoie :

Par courrier à :
Clinique du Pré – Service admissions
13 Avenue René Laënnec
72000 LE MANS

Pour les patients mineurs et majeurs protégés
je veille à bien lire
mon dossier de pré-admission à ce sujet

Le consentement des deux parents est obligatoire pour la prise en charge d'un mineur, sauf présentation d'un document confirmant la décision judiciaire

Le jour de mon entrée
je dois être en possession de ma CARTE VITALE, MUTUELLE et de ma PIECE D'IDENTITE





BIEN PRÉPARER VOTRE SÉJOUR

J'indique lors de ma pré-admission une personne à prévenir :

La personne à prévenir est contactée par l'équipe médicale et soignante en cas d'évènements particuliers au cours de votre séjour d'ordre organisationnel ou administratif (transfert vers un autre établissement de santé, fin de séjour et sortie de l'établissement). Elle n'a pas accès aux informations médicales vous concernant et ne participe pas aux décisions médicales.



Personne à prévenir :

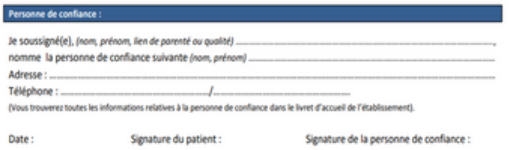
Nom-prénom : ..... Lien de parenté : .....

Adresse : .....

Téléphone : ...../.....

Personne de confiance :

Vous pouvez désigner une personne de confiance qui pourra vous accompagner dans vos démarches et lors de vos entretiens médicaux. Si votre état de santé ne vous permet pas de donner votre avis, le médecin ou l'équipe consultera en priorité la personne de confiance pour prendre ces décisions.



Personne de confiance :

Je soussigné(e), *(nom, prénom, lien de parenté ou qualité)* .....

nomme la personne de confiance suivante *(nom, prénom)* .....

Adresse : .....

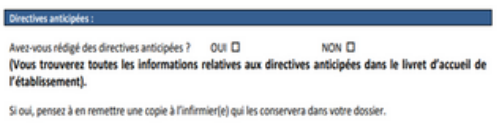
Téléphone : ...../.....

(Vous trouverez toutes les informations relatives à la personne de confiance dans le livret d'accueil de l'établissement).

Date : Signature du patient : Signature de la personne de confiance :

Directives anticipées :

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie. Dans le cas où, en fin de vie, vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté, vos directives anticipées permettront au médecin de connaître vos souhaits concernant la possibilité de limiter ou d'arrêter les traitements alors en cours. Le médecin n'est pas tenu de s'y conformer si d'autres éléments venaient modifier son appréciation.



Directives anticipées :

Avez-vous rédigé des directives anticipées ? OUI ☐ NON ☐

(Vous trouverez toutes les informations relatives aux directives anticipées dans le livret d'accueil de l'établissement).

Si oui, pensez à en remettre une copie à l'infirmier(e) qui les conservera dans votre dossier.



BIEN PRÉPARER VOTRE SÉJOUR

J'apporte le jour de mon entrée afin de les remettre à l'infirmière :

- L'ordonnance de mon traitement médicamenteux en cours datant de moins de 3 mois
- Mes résultats d'examens si j'en ai passé (radio, IRM, analyses sanguines, ….)
- Le consentement pour l'anesthésiste ainsi que le consentement pour le chirurgien
- Ma carte de groupe sanguin



Autres pièces à fournir dans
ces situations particulières :

Si je suis ressortissant de l'Espace Economique Européen :

- ma Carte Européenne d'Assurance Maladie (European Health Insurance Card –EHIC) et une garantie de paiement de mon assurance ;

Si je suis ressortissant d'un pays hors Espace Economique Européen ou frontalier :

- une garantie de paiement de mon assurance

INFORMATION IMPORTANTE :
Si nous n'avons pas connaissance, à votre entrée, de votre organisme de régime obligatoire (CPAM, …) et de votre mutuelle complémentaire nous nous verrons dans l'obligation de vous facturer l'ensemble de votre séjour. Il vous faudra par la suite vous rapprocher des organismes correspondants pour un éventuel remboursement.

**Les visites, si votre état de santé le permet,
peuvent avoir lieu chaque jour, de 12h00 à 20h30 ,
afin de ne pas gêner l'organisation des soins le matin.
Sous réserves des mesures sanitaires en place.
(Après 19h00 l'accès au sein de l'établissement se fait par le service de soins non programmés)
Pour le service de surveillance continue
les visites sont autorisées de 14h00 à 20h00**



BIEN PRÉPARER VOTRE SEJOUR : PRESTATIONS A VOTRE DISPOSITION

Gardez vos proches près de vous

CLINIQUE du PRÉ

TARIFS DES SUPPLÉMENTS À CHARGE DES PATIENTS

Prix TTC

Hospitalisation Conventionnelle	Tarif	Détails des prestations
Chambre Individuelle	90 € / Jour	
Chambre Individuelle Garantie	100 € / Jour	
Chambre Individuelle Garantie Plus	115 € / Jour	

FORFAIT PARTICIPATION FORFAITAIRE ASSURE ..... **20,00€**

Disposition gouvernementale qui impose le forfait à la charge du patient (peut-être pris en charge par la complémentaire)

Choix supplémentaires	Tarif	
Télévision	5 € / Jour*	
**Au-delà de 15 jours d'hospitalisation, le tarif journalier passe à 0€*		
Téléphone	2,50 € / Jour	
WIFI	2, 50 € / Jour	
Kit de bienvenue (Set dentaire, set de rasage, 1 gant de toilette, 1 serviette de bain, 1 serviette de toilettes, un tapis de bain, Shampoing douche 2 en 1)	12 € / Le kit	
✳ Petit déjeuner amélioré + bouteille d'eau	5 € / Jour	
Tarifs boissons et suppléments	Les tarifs des boissons et suppléments sont disponibles sur la carte hôtelière, présente dans toutes les chambres.	
Pass Parking	5 € / Le pass	

Ambulatoire/HDJ	Tarif	
Espace Individuel	55 € / Jour	ou
Espace Individuel Garanti Plus	70 € / Jour	ou
Pass Parking	5 € / Le pass	

Prestation accompagnant	Tarif
Repas classique	10 €
Petit déjeuner	5 €
Nuit	30 €
Pack	40 €

✳ Envisageable si interventions chirurgicales non spécifiques

- En demandant une chambre seule avec accompagnant , le pack accompagnant, les repas accompagnants
- En vous rapprochant des hébergements à proximité de la Clinique du pré :

Association la Maison les Soleils, 29 Avenue Rubillard au Mans.
Tél. : 02 43 24 70 80 ou 06 89 35 07 45,
permanence téléphonique toute la semaine de 8h00 à 20h30 7jours/7

Domitys 37 Avenue Frédéric Auguste Bartholdi au Mans.
Tél. : 02 43 14 57 57

Hôtel Mister Bed : les Poupardières au MANS.
Tél : 02 43 24 11 00



VOTRE SÉJOUR

Une équipe pluridisciplinaire

Au-delà du binôme habituel chirurgien-anesthésiste, seront présents à vos côtés, le personnel infirmier, les kinésithérapeutes, les diététicien(ne)s, les psychologues, l'assistante sociale, … chacun apportera son expertise de façon coordonnée pour atteindre votre complet rétablissement.
Cette pluridisciplinarité se trouve formalisée sous forme de protocoles de soins rigoureux dont l'exécution est régulièrement évaluée.

Les différents professionnels de l'établissement sont identifiables par la couleur de leur tenue et/ou leur badge d'identification :

Equipe soignante

Composée d'infirmier(e)s, d'aides soignante(e)s et de brancardiers, cette équipe prend soin de vous tout au long de votre séjour. Elle gère et organise votre prise en charge en étroite collaboration avec le corps médical.

Equipe médicale

24h/24 – 7j/7, l'équipe médicale assure votre prise en charge. Elle est composée :

- De médecins et de chirurgiens spécialistes
- D'anesthésistes-réanimateurs

Son rôle : faire le point sur votre état de santé et prendre les décisions nécessaires. L'équipe médicale reste en contact avec votre médecin traitant qu'elle tient informé de votre intervention et de l'évolution de votre état de santé.

Equipe bloc opératoire

Pluridisciplinaire (chirurgien, anesthésiste, infirmier(e), brancardier, …), cette équipe est responsable du bon fonctionnement et de la qualité de vos soins prodigués au bloc opératoire.

Equipe de soins de support

Spécialisée dans des domaines très différents (diététique, psychologie, douleur, plaies, stomathérapie, tabacologie, assistance sociale …), elle met ses compétences à votre disposition, et si besoin de vos proches, afin de diminuer les conséquences d'une maladie, d'une addiction, d'une intervention chirurgicale ou de traitements.



VOTRE SÉJOUR

Equipe transverse

Les équipes techniques, logistique biomédicale, pharmacie, … sont moins présentes à vos côtés mais ont un rôle très important dans la qualité de votre prise en charge

Service administratif

Interlocutrice privilégiée, cette équipe gère votre dossier administratif et assure son suivi auprès de la Caisse d'Assurance Maladie et des autres organismes payeurs. Elle assure également la planification de votre séjour et des actes associés. Elle veille à votre confort en assurant la coordination entre les différents professionnels

Equipe hôtelière

Elle gère et suit l'ensemble des activités : Restauration, Bionettoyage, Lingerie.

La Clinique, très impliquée dans la formation des professionnels de santé, accueille chaque année de très nombreux étudiants et stagiaires, dont l'activité est contrôlée par l'encadrement paramédical du service.

Offre de restauration :

En cas de régime, nos diététiciennes vous conseilleront et veilleront au respect des régimes préalablement prescrits par l'équipe médicale.
Les repas servis à la clinique sont élaborés en concertation avec une diététicienne afin de respecter l'équilibre alimentaire.
Si le menu proposé ne vous convient pas, vous avez la possibilité d'en modifier la composition au moment de la prise de commande, des variantes vous sont proposées. Pour respecter l'équilibre alimentaire, l'apport d'aliments de l'extérieur est déconseillé.

Une démarche qualité de type HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) est respectée au sein des cuisines. Suite au décret du 17 décembre 2002 relatif à l'étiquetage des viandes bovines servies dans les établissements de restauration, la Clinique vous informe que les viandes bovines sont « d'origine française »





VOTRE SÉJOUR

Les services hôteliers

La télévision, le téléphone et internet : sont disponibles dans toutes nos chambres, ces services sont à demander au moment de votre pré-admission.

Le courrier : le courrier est distribué quotidiennement par le personnel du service. Si vous souhaitez en adresser, vous pouvez le remettre, affranchi, au personnel de votre service qui le déposera auprès de l'accueil avant 15h30.

Coffre-fort : un service gratuit de dépôt pour les espèces ou objets de valeurs, est à votre disposition. Il est accessible de 9h00 à 16h45.
La responsabilité de la clinique ne pourra pas être engagée en cas de perte ou de vol des objets qui n'y sont pas consignés.

Cafétéria-boutique : une cafétéria vous accueille du lundi au vendredi de 8h30/17h30, vous y trouverez de quoi vous restaurer, lire et quelques produits de première nécessité.

Distributeurs automatiques : ils sont disponibles 24h/24h au rez-de-chaussée de l'accueil principal et au niveau du Centre SOS mains pour satisfaire vos envies à toute heure : boissons fraîches et chaudes, en-cas, douceurs sucrées, ...
Paiement uniquement par carte bancaire.





QUELQUES CONSIGNES






Je m'organise

Ce que je dois apporter :

- Savon, gel douche, shampoing
- Gants, serviettes de toilette
- Brosse à dents, dentifrice
- Brosse à cheveux, peigne
- Linges/vêtements (pour le jour et pour la nuit) en quantité suffisante si je reste plusieurs jours
- Etuis à lunettes/lentilles si je suis concerné(e)
- Etuis de rangement pour appareils dentaires/auditifs si je suis concerné(e)

Il n'est pas autorisé, pour des raisons d'hygiène, d'apporter un oreiller et/ou une couverture. Si besoin, nous vous invitons à vous adresser à nos équipes soignantes lors de votre séjour.

N'apportez pas d'objets de valeur (bijoux ou autres) ni d'argent liquide en grande quantité. La clinique se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte.
Il vous est possible de déposer certains objets au coffre de la clinique du lundi au vendredi de 07h15 à 18h45

Mon traitement personnel

Je respecte scrupuleusement les consignes du médecin anesthésiste sur l'arrêt, la suspension ou la poursuite de mes traitements (reportez-vous au document qui vous a été remis lors de votre consultation avec l'anesthésiste).
Pour plus d'information je me reporte page 35 de ce livret.





QUELQUES CONSIGNES

Tabac



Il est vivement recommandé de s'arrêter de fumer le plus tôt possible avant une intervention chirurgicale.

Une fiche d'information sur les bénéfices de l'arrêt du tabac est disponible sur notre site internet : https://www.cliniquedupre.fr

Une infirmière spécialisée est à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans l'arrêt de votre consommation de tabac ; contactez le secrétariat (02-43-77-57-57) pour prendre rendez-vous, ou parlez-en à l'infirmière du service à votre arrivée ; des substituts nicotiniques pourront vous être fournis.



Je m'abstiens de fumer/vapoter et de consommer de l'alcool dans les 12 heures qui précèdent mon hospitalisation

Il est strictement interdit de fumer ou vapoter durant votre séjour ; parlez-en à votre médecin (chirurgien ou anesthésiste)

CONSIGNES DE JEÛNE

Je respecte les consignes qui m'ont été données par le médecin anesthésiste quant à l'horaire de prise de mon repas avant l'intervention.

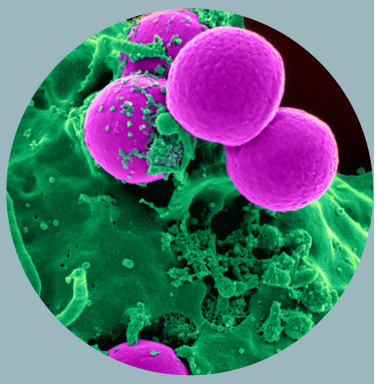
Le respect du jeûne n'empêche pas la prise de médicaments si recommandée par votre anesthésiste.

Nous vous conseillons de prendre vos comprimés avec un fond d'eau.

Après le repas pris avant mon intervention suite à l'indication du médecin anesthésiste, j'arrête de manger, de boire et de mâcher du chewing-gum

Attention :
le non-respect du jeûne peut faire annuler l'intervention pour des raisons de sécurité.

Les professionnels sont à votre écoute pour répondre à vos interrogations et/ou vos besoins d'accompagnement dans votre démarche de sevrage du tabac et vous conseiller des services spécialisés afin d'assurer votre prise en charge et votre suivi.



QUELQUES CONSIGNES

Prévenir et combattre les infections :

Une infection est dite associée aux soins lorsqu'elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge et qu'elle n'était ni présente ni en incubation au début de la prise en soins.

A la Clinique du Pré, une équipe opérationnelle d'hygiène est chargée de développer la prévention et la surveillance des infections.

Le personnel de la clinique est formé au respect des règles de l'hygiène hospitalière pour maîtriser au mieux le risque infectieux, mais votre collaboration et celle de vos proches sont également importantes.

Pour les patients :

Nous vous demandons de respecter certaines consignes :

- **Retirez TOUS vos bijoux et laissez-les à la maison y compris les piercings,**
- **Retirez votre vernis à ongle (même transparent)**
- Si lors de la consultation, il vous est demandé de pratiquer une dépilation :
  - utilisez une tondeuse ou une crème dépilatoire
    Surtout **NE VOUS RASEZ PAS**, cela peut entrainer des micro-coupures qui pourraient majorer le risque d'infection
- Réalisez une douche préopératoire au plus près de l'intervention (voire 2 selon les directives qui vous seront données par le praticien lors de la consultation)
  - Lavez les cheveux et la tête
  - Lavez le corps
  - Rincez abondamment
  - Séchez avec une serviette propre
  - Brossez-vous les dents le jour de l'intervention

Bonne pratique hygiène des mains :
utiliser le SHA (Solution Hydro-Alcooliques) présent et à votre disposition dans votre chambre





QUELQUES CONSIGNES

COVID : tenez-vous informé sur le site internet de la clinique

Vous trouverez toutes les informations sur le site de la clinique https://www.cliniquedupre.com/ et notamment dans l'onglet « actualités » puis « messages de préventions-informations » : visites autorisées ou non, test à réaliser ou non avant l'entrée…

Informez vos visiteurs :



- Qu'ils reportent leur visite s'ils sont malades (rhume, fièvre, toux, gastro,…)
- Qu'ils désinfectent leurs mains en arrivant à la clinique, en entrant et en sortant de la chambre
- Qu'ils ne s'assoient pas sur votre lit
- Que les équipes sont susceptibles de demander à vos visiteurs de suivre certaines consignes d'habillage avant d'entrer dans la chambre

NOUS VOUS REMERCIONS DE RESPECTER TOUTES CES CONSIGNES



AGIR ENSEMBLE CONTRE LA DOULEUR

Le contrat d'engagement de la clinique du Pré contre la douleur

La prise en charge de la douleur est une préoccupation quotidienne de la part des équipes soignantes de la clinique.
Tous les moyens sont mis en œuvre pour vous soulager au maximum.

Traiter votre douleur

Soulager, n'est pas simplement donner un médicament.

PRÉVENIR (savoir ce qui fait mal, à quel moment et comment le prévenir)

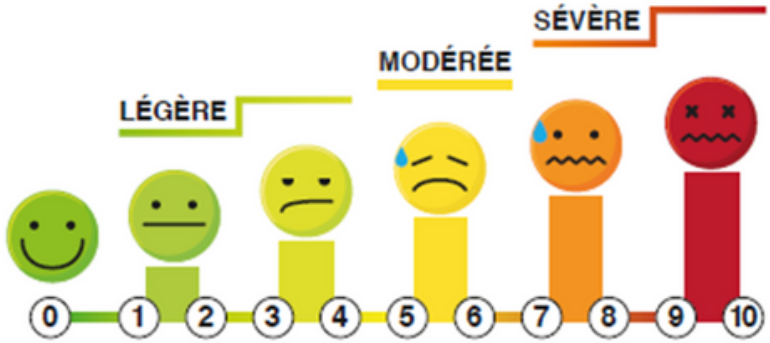
EVALUER (la douleur évolue dans le temps et elle n'est pas identique pour tout le monde)

ECOUTER

ADAPTER le traitement à votre cas

Votre participation est essentielle !

Nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir et vous soulager. Si vous avez mal, prévenez l'équipe soignante qui évaluera votre douleur et vous proposera les moyens les plus adaptés à votre cas.
Il ne faut pas attendre que la douleur soit forte.
Une douleur est d'autant plus facile à calmer si elle est traitée tôt.
Parmi les différentes méthodes les plus communément utilisées pour évaluer l'intensité de la douleur, nous avons choisi l'échelle numérique : il convient d'attribuer un chiffre (de 0 à 10) à la douleur ressentie, comme si vous lui mettiez une note sur 10 (10 étant le maximum douloureux imaginable).





LA SÉCURISATION DE MON PARCOURS

A chaque soin, le personnel vous demandera de décliner votre identité, c'est le premier geste de soins !

Merci de nous aider à bien prendre soin de vous tout au long de votre parcours de soins

L'identitovigilance

L'identitovigilance est un système de surveillance permettant d'anticiper les erreurs et les risques liés à une mauvaise identification des patients. Ces erreurs et risques (informations erronées) peuvent engendrer des conséquences sérieuses (erreurs médicales, préjudices, ...).

Il est recommandé de mettre à jour sa pièce d'identité à chaque changement de situation maritale car elle sera le document référence pour l'identification de votre dossier (étiquettes et bracelet d'identification, résultats d'examens, transfusion, ...).

BIEN IDENTIFIE







Je présente une pièce d'identité valide (CNI/passeport/titre de séjour/ permis de conduire nouvelle génération) et mes documents de couverture sociale (carte vitale, carte de mutuelle, ...)
Je signale les erreurs de saisie sur mon identité et toute modification de mon statut, adresse...

Je confirme mon identité au professionnel en charge du soin

Je déclare les erreurs pour les corriger

Identifiant unique au sein de l'établissement : dossier patient

Bracelet d'identification





ORGANISER VOTRE SORTIE

La date de votre sortie est fixée par le praticien responsable de votre hospitalisation.

Avant de quitter la clinique :

- Je veille à ne rien oublier dans ma chambre
- Je récupère mon traitement personnel
- Je récupère mes documents : examens (radiographie, scanners, carte de groupe sanguin, ...)
- Je récupère mes ordonnances de sortie auprès du secrétariat du chirurgien
- Je récupère la lettre de liaison (courrier de synthèse de mon séjour)
- Je réalise les formalités de sortie et je prends connaissance des documents qui me sont remis lors de cette dernière

Si votre retour à domicile pose des problèmes d'ordre matériel, financier ou psychologique, n'hésitez pas à le signaler à l'infirmier(e) du service et /ou à prendre contact avec l'assistante sociale de l'établissement. Elle pourra vous informer et vous aider.

La continuité des soins

Selon la prescription médicale, vos soins peuvent être poursuivis :

- Dans un hôpital de jour
- Dans un établissement de soins de suite, de convalescence ou médicalisé
- En hospitalisation à domicile (HAD) : votre prise en charge peut nécessiter un traitement médical
- A domicile, en lien avec les soins de ville (infirmière libérale, kinésithérapeute libéral, ...)

C'est le médecin qui prend avec vous la décision de l'orientation lors de la consultation pré-opératoire

La CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) peut vous proposer pour certaines interventions, un dispositif d'accompagnement de retour à domicile qui vous sera présenté par le chirurgien lors de la consultation pré-opératoire, le PRADO.
Si vous avez besoin d'être accompagné(e) dans vos démarches, vous pouvez à tout moment, bénéficier de l'aide d'une assistante sociale.

Prado
Le service de retour à domicile



ORGANISER VOTRE SORTIE

Transport médicalisé

« C'est votre état de santé qui compte, c'est votre médecin qui décide du mode de transport ». Si votre état de santé le nécessite, votre médecin peut établir une prescription de transport afin de vous permettre l'utilisation d'une ambulance ou d'un véhicule sanitaire léger (VSL) de votre choix. L'anticipation est nécessaire afin de ne pas en être dépourvu. N'hésitez pas à en parler avec **votre chirurgien ou son secrétariat lors de la consultation de décision d'intervention** afin de sécuriser vos conditions de sortie.

L'assurance maladie peut prendre en charge les frais de transports d'un assuré lorsque son état de santé le justifie. Le choix du mode de transport revient au praticien responsable de l'hospitalisation ou de la consultation, en fonction de l'état du patient, de son degré d'autonomie physique ou psychique, y compris pour les patients en ALD (Affection Longue Durée).
Le patient peut faire appel à la société de transport de son choix, conformément au référentiel de prescription des transports prévu à l'article R322-10-1 du Code de la Sécurité Sociale, sauf en cas de séjour vers un établissement pour convalescence ou un autre établissement hospitalier.



Questionnaire de satisfaction

Vos retours sont importants pour nous aider à améliorer nos pratiques

En cas de difficulté rencontrée pendant le séjour, je demande à rencontrer le cadre infirmier du service.

Une enquête annuelle, appelée E-SATIS, est organisée par la Haute Autorité de Santé (HAS). Vous pourrez être sollicité(e) pour exprimer votre satisfaction via un lien vers un site internet dédié. Pour cela, il suffit de transmettre votre adresse mail lors de votre admission.
15 jours après votre sortie vous recevrez un mail afin de participer à l'enquête nationale de satisfaction « E-SATIS »



HÉBERGEMENT TEMPORAIRE NON MÉDICALISÉ

Une prestation d'hébergement temporaire non médicalisé peut m'être proposée.
Mon état de santé ne justifie pas une surveillance médicale ou paramédicale continue, une hospitalisation à domicile ou une installation médicale technique lourde mais nécessite des soins itératifs ou spécifiques pendant une certaine durée, et dont le maintien à proximité de l'établissement de santé est nécessaire pour au moins l'une des raisons suivantes :

1° Mon domicile est éloigné par rapport à l'établissement de santé ;

2° Inadaptation temporaire du logement ou de l'environnement du fait de mon état de santé ;

3° Isolement géographique ou social.

Information sur l'hébergement temporaire non médicalisé susceptible de vous accueillir :

Résidence LE VALLON DES BOIS
37 Avenue Auguste Bartholdi
72000 LE MANS

Je vais séjourner dans l'hébergement temporaire non médicalisé entre 1 et 3 nuits. La durée dépend des examens et/ou soins qui sont nécessaires après mon intervention.

C'est le praticien responsable de ma prise en charge ou l'anesthésiste qui prend la décision de ce séjour en hébergement temporaire non médicalisé et qui réalise une prescription.

Ce séjour comprend :
- l'hébergement dans un appartement
- la pension complète (petit déjeuner, déjeuner, diner au restaurant, possibilité de portage de repas au sein de l'appartement en fonction de votre profil)
- le ménage hôtelier

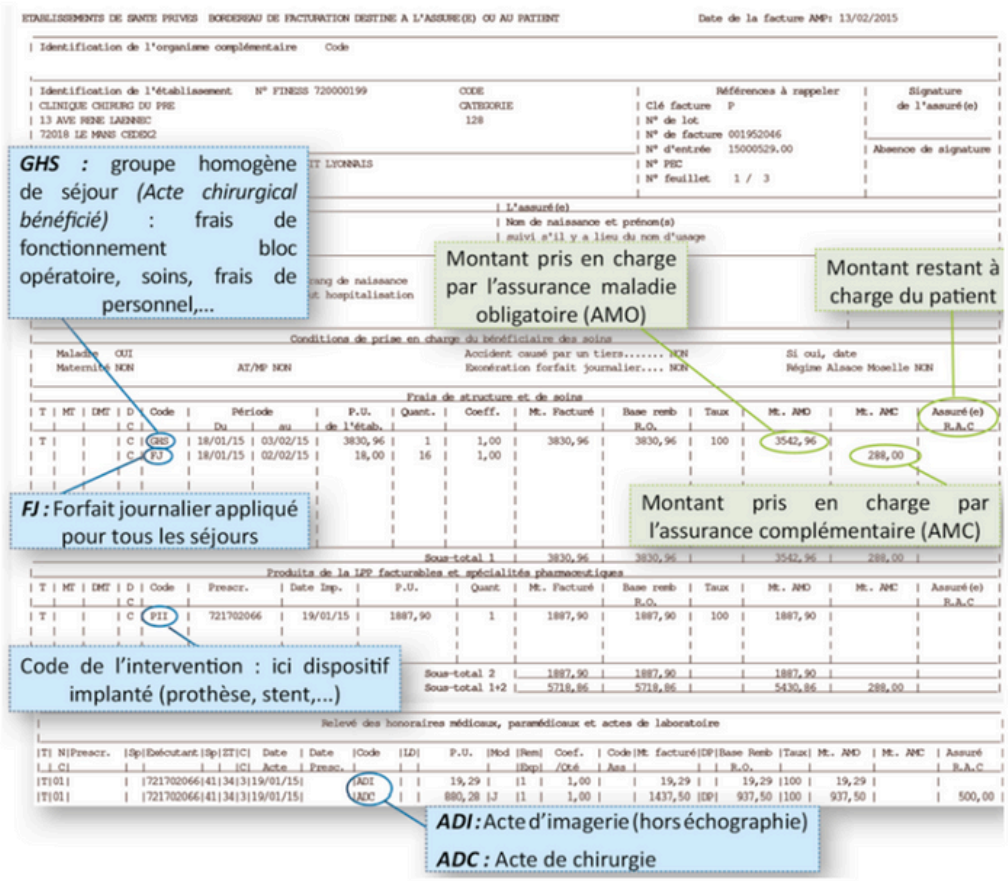
La réservation est effectuée par la clinique et cette prestation est à la charge de la clinique.







Ma facture me sera envoyée environ 6 semaines après mon retour à domicile.
Une fois en votre possession, la facture acquittée sera à envoyer à votre mutuelle



Conformément aux articles L.6154-1 à L.6154-6 du code de la Santé Publique, les praticiens de la Clinique du Pré exercent à titre libéral.
La Clinique ne peut donc être tenue responsable des honoraires perçus par les praticiens.
N'hésitez pas à vous rapprocher de vos praticiens (chirurgiens et anesthésistes) pour connaître leurs honoraires avant votre séjour.

VOTRE FACTURE



VOS DROITS ET DEVOIRS

Le Code de la Santé publique réglemente notamment les droits et les devoirs des personnes hospitalisées. Différents textes les énoncent.
La « Charte de la Personne Hospitalisée » rassemble en 11 principes fondamentaux l'ensemble des directives.

La Clinique du Pré s'attache à les respecter scrupuleusement. Les professionnels de santé sont formés en vue de les mettre en œuvre.
Le personnel de l'accueil peut la mettre à votre disposition dans son intégralité.

CNIL

La clinique est équipée d'un système d'information automatisé conforme aux réglementations de la CNIL.
Il héberge notamment votre dossier médical informatisé. C'est la mémoire de votre parcours de santé.
Avec votre accord, ces données pourront être amenées à être échangées avec d'autres professionnels de santé. Le partage des données informatisées entre les établissements, les cabinets et les réseaux de santé permet d'améliorer la qualité de votre suivi et la continuité de vos soins :

- Diagnostic plus rapide
- Meilleurs coordination des soins
- Prévention des interactions médicamenteuses
- Diminution du nombre d'examens

Dans le respect des dispositions de la CNIL, vous avez le droit à l'accès aux informations qui vous concernent, à leur modification et à leur suppression.

RGPD : Règlement Général sur la Protection Données personnelles

Le RGPD est le nouveau règlement européen 2016/679 sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016 qui est entré en application le 25 mai 2018. Ce présent règlement a pour but de renforcer les droits des personnes en matière de protection de données et responsabiliser les acteurs traitants des données. Ce règlement vient modifier et compléter la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés.

Traitement de vos données à la Clinique :
La Clinique du Pré est amenée à recueillir et à conserver dans un dossier, votre dossier patient, des informations de données à caractère personnel vous concernant dont des données de santé. La Clinique dispose d'un dossier patient informatisé et d'un dossier patient papier pour les éléments non informatisés.

Dans le cadre de votre parcours de soins, les logiciels suivants peuvent être utilisées et détenir des informations vous concernant :

- Trajectoire : permet d'organiser votre sortie vers un établissement d'aval
- Le Dossier Communiquant en Cancérologie : permettant aux praticiens du territoire de discuter de votre prise en charge dans le cadre de votre parcours de soins du cancer.



Dans le cadre de la démarche qualité de l'établissement, vos données personnelles et médicales peuvent être consultées par un personnel interne soumis au secret professionnel et habilité par la Commission Médicale de l'Etablissement. Il s'agit du recueil des indicateurs nationaux (Indicateurs pour la Qualité et la Sécurité des Soins).

Votre adresse e-mail est recueillie dans le cadre de l'enquête nationale sur la prise en charge en structure de soins afin de recueillir votre satisfaction. Cette enquête est dénommée E-Satis.

Ces démarches Qualité sont diligentées par la Haute Autorité de Santé

Pourquoi la Clinique tient-elle un dossier sur vous ?

La tenue du dossier « patient » est obligatoire. Ce dossier a pour finalité d'assurer votre suivi médical et de vous garantir la prise en charge la plus adaptée à votre état de santé. Il garantit la continuité de la prise en charge sanitaire et répond à l'exigence de délivrer des soins appropriés. Les données administratives sont également recueillies pour la facturation des soins et prestations délivrés à la Clinique.

Quelle est la durée de conservation de votre dossier ?

Les dossiers papiers sont conservés pendant 20 ans à compter de la date de votre dernière hospitalisation, par référence aux dispositions de l'article R. 1112-7 du code de la santé publique applicables aux établissements de santé.

Votre dossier est hébergé sur les serveurs de la Clinique du Pré.

Quels sont les destinataires des informations figurant dans votre dossier ?

Seuls ont accès aux informations figurant dans votre dossier votre médecin et le personnel de la Clinique habilité et soumis à une clause de confidentialité et de protection des données. Votre médecin, avec votre consentement, pourra également transmettre à d'autres professionnels de santé des informations concernant votre état de santé. Enfin, afin de permettre la facturation des actes réalisés, la Clinique est amenée à télétransmettre des informations à votre caisse de sécurité sociale et à votre mutuelle.



VOS DROITS ET DEVOIRS

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations figurant dans votre dossier en réalisant une demande de dossier directement auprès de votre médecin ou en envoyant un courrier à la direction de la Clinique. Vous disposez, par ailleurs, sous certaines conditions, d'un droit de rectification, d'effacement de ces informations, ou du droit de vous opposer ou de limiter leur utilisation. Vous pouvez également retirer votre consentement à la collecte de vos données à tout moment.

Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser directement à la direction de l'établissement par courrier ou par mail : contact@clinique-du-pre.fr.

Afin de faire valoir ces droits, vous devrez être en mesure de prouver votre identité ou votre qualité de bénéficiaire (pièce identité ou photocopie pièce identité si demande par courrier postal).

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.

Dons d'organes et de tissus

Depuis le 1er janvier 2017, un nouveau décret concernant le don d'organes et de tissus est appliqué en France.

Ce décret ne modifie pas les 3 grands principes de la loi bioéthique qui sont le consentement présumé (nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus présumés), la gratuité du don et l'anonymat entre le donneur et le receveur.

Les 3 modalités de refus sont précisées :

- Le principal moyen de s'opposer au prélèvement de ses organes et tissus après la mort est de s'inscrire sur le registre national des refus. Et pour plus de simplicité, l'inscription est désormais possible en ligne sur le site : registrenationalderefus.fr
- Sinon, vous pouvez également faire valoir votre refus de prélèvement par écrit et confier ce document, daté et signé, à un proche

Enfin, vous pouvez communiquer oralement votre opposition à vos proches qui devront en attester auprès de l'équipe médicale.

De plus, le refus peut désormais être partiel, et ne concerner que certains organes ou tissus. Pour plus 'information : www.dondorganes.fr



VOS DROITS ET DEVOIRS

Accès au dossier médical

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement.
Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations, en formulant la demande auprès de la direction de l'établissement. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement.
Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.
Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de quarante-huit heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.
Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite.
Si vous souhaitez obtenir une copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais, limités au coût de reproduction (et d'envoi, si vous souhaitez un envoi à domicile) sont à votre charge.
Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour et trente ans pour votre dossier transfusionnel.

Sécurité incendie

Toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie sont respectées dans notre établissement.
Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans les chambres et dans tous les lieux communs.

Représentant des usagers

La Commission des Usagers (CDU) veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches. Elle contribue par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches. Les membres de cette commission sont soumis au secret professionnel.
Son fonctionnement :
La CDU se réunit une fois par trimestre et aussi souvent que nécessaire. L'ordre du jour est arrêté par le président, en relation avec les membres de la commission.
La CDU produit un rapport annuel qui sera l'un des outils utiles à l'élaboration de la politique de la qualité, de la sécurité et de l'accueil des patients.
Pour tout renseignement vous pouvez obtenir un rendez-vous avec un membre de la CDU en contactant le pôle qualité/sécurité des soins au 02.43.77.58.71 (jours ouvrables de 9h à 17h).



VOS DROITS ET DEVOIRS

Réclamations

Si vous n'êtes pas satisfait du service qui vous a été rendu. Si vous estimez avoir reçu un préjudice, vous pouvez contacter la Commission Régionale et interrégionales de Concialiation et d'Indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales pour la Clinique du Pré :

CRCI
Tour Galliéni II
36 avenue du Général de Gaulle
93185 BAGNOLET Cedex

Toutes les réclamations doivent être adressées par le patient ou sa famille, par écrit au Directeur de l'Etablissement, qui procédera à l'instruction de la plainte.

Parking

La Clinique du Pré ne peut être tenue pour responsable de toute dégradation ou vol de véhicule.

Tabac

En application de la réglementation en vigueur relative à la lutte contre le tabagisme, et pour la sécurité de tous, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux de l'établissement. Les cigarettes électroniques sont également proscrites.

Règles élémentaires de savoir vivre :

Usez avec discrétion des appareils de radio et de télévision
Evitez les conversations trop bruyantes
Ne détériorez ni les locaux, ni le matériel mis à votre disposition
Soyez courtois avec les autres patients, les visiteurs et le personnel

Sécurité des établissements

Pour la sécurité de tous, nous vous invitons à signaler tout comportement suspect et/ou anormal auprès du personnel de l'établissement. Des actions de prévention et de sécurisation sont mises en œuvre conformément au Plan National Vigipirate.





DÉMARCHE QUALITÉ

La Clinique du Pré s'est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche d'amélioration continue de la Qualité.

Cette démarche est formalisée dans une politique dont le principal objectif est la sécurisation de la prise en soins des patients.

L'ensemble des professionnels est sensibilisé à la démarche.

La mise en place de notre organisation doit satisfaire aux exigences légales de la Haute Autorité de Santé au travers de la procédure de Certification.

La Certification est un mode d'évaluation des établissements de santé (hôpitaux et cliniques).

Elle porte sur l'organisation et le fonctionnement général de l'établissement ainsi que sur les pratiques de soins et l'information du patient.

Cette évaluation est effectuée par des professionnels indépendants.

Cette procédure conduite par la Haute Autorité de Santé (HAS), permet notamment :

- De s'assurer de la qualité et de la sécurité des soins donnés au patient,
- De promouvoir une politique de développement continu de la qualité au sein de la clinique
- D'améliorer la prise en charge et la satisfaction des patients

Vous pouvez consulter le niveau de Qualité atteint de la Clinique du Pré sur le site de la HAS.

Des indicateurs sont issus de votre dossier d'hospitalisation afin d'améliorer la prise en charge et la coordination des soins
Vous pouvez accéder aux résultats sur le site internet QualiScope, accessible via le site de la HAS :
https://www.has-sante.fr/jcms/c_1725555/fr/qualiscope-qualite-des-hopitaux-et-des-cliniques.

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ
Qualité des soins confirmée
Établissement certifié



ANNEXE AMBULATOIRE

L'ambulatoire en bref !

La chirurgie ambulatoire concerne tous les actes chirurgicaux et/ou explorations programmés réalisés dans les conditions techniques nécessitant impérativement la sécurité d'un bloc opératoire et dont l'hospitalisation peut aller de quelques heures à une journée maximum (séjour inférieur à 12 heures). Le patient rejoint son domicile le jour même.
Ce mode de prise en charge offre plusieurs avantages comme par exemple un rétablissement plus rapide.
La chirurgie ambulatoire est réservée à certaines interventions.
Aussi, la décision de ce mode de prise en charge relève conjointement du médecin réalisant l'acte et de l'anesthésiste, et est en fonction de votre condition physique et de vos conditions de vie.
L'assurance pour le patient d'un retour à domicile dans de bonnes conditions est primordiale.

Décision d'intervention

Vous avez convenu avec votre chirurgien de votre date d'intervention. Votre séjour se déroulera en ambulatoire (de quelques heures à une journée en fonction de l'intervention et de votre état de santé).
Un passeport spécifique appelé Passeport Ambulatoire vous a été remis
Dans certains cas, votre chirurgien peut vous prescrire des examens complémentaires à réaliser (radiologie, bilan sanguin, électrocardiogramme,...).
Afin que votre dossier soit complet lors de votre arrivée, collectez les résultats de l'ensemble de vos examens dans le Passeport.

Je suis accompagné(e) d'un adulte à ma sortie de l'établissement
Je ne suis pas seul à mon domicile jusqu'au lendemain de mon intervention.

Lors de la consultation avec l'anesthésiste celui-ci validera la possibilité d'une chirurgie en ambulatoire. Vous pourrez décider avec lui du choix et des possibilités d'anesthésie.

Afin de dissiper vos doutes ou inquiétudes, n'hésitez pas à poser toutes vos questions et à prendre le temps de lire attentivement les documents qui vous ont été remis par l'anesthésiste lors de votre consultation.

Informations J-1

24h avant votre intervention, un soignant vous contactera par SMS ou téléphone pour vous communiquer votre heure d'arrivée à la Clinique du Pré ainsi que votre heure d'intervention communiquée à titre indicatif.
Si nécessaire pensez à valider avec lui l'ensemble des consignes préopératoires.

Je dois réaliser ma pré-admission avant tout séjour : je me reporte à la page 8 de ce livret d'accueil

LE PASSEPORT AMBULATOIRE
EST VOTRE PASSEPORT POUR L'INTERVENTION.
IL DOIT ETRE APPORTÉ A CHAQUE RENDEZ-VOUS
DES LORS QU'IL VOUS A ÉTÉ REMIS



ANNEXE UNITÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE POLYVALENTE

Unité de Surveillance Continue Polyvalente

L'unité de surveillance continue polyvalente assure les suites de chirurgie lourde vasculaire, thoracique, digestive, orthopédique, ORL, urologique et/ou les surveillances médicales aiguës.

Ce service, placé sous la responsabilité des médecins anesthésistes-réanimateurs, est situé au 4ème étage de la clinique.

Il comprend une unité de 12 chambres.
Vastes et agréables, elles sont équipées d'une surveillance de l'électrocardiogramme et de la pression artérielle en continue.
Un poste central permet à l'équipe soignante d'avoir en permanence sur un écran de répétition des paramètres vitaux de chacun des patients.

L'équipement technique et la compétence de l'équipe médicale permettent de faire face aux problèmes posés par les suites opératoires de toutes les interventions lourdes pratiquées dans la clinique et de pallier les défaillances multi-viscérales (cardiaques, respiratoires).

La complexité des soins, l'utilisation de moyens techniques lourds et la prévention des infections imposent une certaine rigueur dans les visites ; celles-ci restent autorisées mais sont soumises à une réglementation dans leurs horaires.

Recommandations pratiques aux visiteurs pour le service d'Unité de Surveillance Continue Polyvalente

Lorsque vous viendrez en visite, vous sonnerez à l'interphone.
Le personnel vous accueillera et vous conduira auprès de votre proche.

Nous vous demandons le maximum de compréhension pour réduire le nombre et la durée des visites.

Les visites sont autorisées de 14 h à 20 h. L'accès n'est pas autorisé aux enfants

Par ailleurs, elles sont **limitées à deux personnes à la fois et leur durée doit être fonction de l'état de santé de l'opéré**.

Des mesures d'hygiène et de soins peuvent nécessiter un isolement et une interdiction momentanée du droit de visite.

Si vous désirez des informations précises sur l'intervention, vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès du chirurgien ou de l'anesthésiste- réanimateur ayant pris en charge votre proche.





Unité de médecine

Une prise en charge de médecine générale polyvalente, vous est proposée en charge en hospitalisation de jour (sans nuitée) ainsi qu'en hospitalisation conventionnelle (plusieurs jours).

Votre séjour sera **programmé à la demande de votre médecin généraliste ou spécialiste**, en contact direct avec nos praticiens.
Il vous est proposé d'effectuer des bilans exploratoires, des surveillances ou réorientations, en lien avec plusieurs spécialités.

Je dois réaliser ma pré-admission avant tout séjour : je me reporte à la page 8 de ce livret d'accueil

Le jour de mon admission :
Je me présente au service admission situé dans le hall principal de la clinique.
Mon dossier de pré-admission est complet, mon admission est donc immédiate et sans stress inutile.

Merci de respecter scrupuleusement l'heure de rendez-vous qui vous a été donnée.

Les week-ends et jours fériés, votre admission se fera auprès de l'hôtesse d'accueil situé dans le hall principal de la clinique.

Rappel : Pour être admis, tout patient mineur ou majeur sous tutelle doit être accompagné du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale ou du tuteur.

ANNEXE MÉDECINE





ANNEXE SOS MAINS

Centre SOS MAINS

La Clinique du Pré est l'un des trois centres de la main des Pays de la Loire reconnu par la Fesum (Fédération Européenne des Services d'Urgence de la Main).

Nos chirurgiens de la main, tous renommés, traitent, 24/24H, les accidents ou maladies de la main et du membre supérieur.

L'activité du centre se décline sur toutes les pathologies, qu'elles soient aiguës et/ou chroniques telles que :

- Kyste synovial ;
- Syndrome du canal carpien ;
- Maladie de Dupuytren ;
- Tendinites ;
- Maladie de Quervain ;
- Doigts à ressaut, aussi appelé à ressort ;
- Arthrose du pouce, impliquant parfois une mise en place de prothèses de pouce ;
- Fractures diverses de la main et du poignet.

Accueil et prise en charge « urgences mains » :

- Par le secrétariat du centre SOS Mains du lundi au vendredi de 9h00 à 20h30
- Par le service de soins non programmés de 20h30 à 9h00 du lundi au samedi et toute la journée le dimanche











ANNEXE HOSPITALISATION DE JOUR

Votre accueil en Hospitalisation De Jour (HDJ)

Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 17H00.
Il est situé au 1er étage.
Le secrétariat est joignable au 02.43.77.57.57

Le jour prévu de votre entrée en hospitalisation de Jour, pensez à apporter tous vos résultats d'examens.
Une bouteille d'eau vous sera proposée et si vous restez la journée entière, le repas du midi vous sera proposé.
Lors de votre sortie ne manquez pas de passer à l'accueil pour les formalités de départ.

Une équipe pluridisciplinaire pour prendre soin de votre santé composée :

- D'une équipe **Médicale** :
  - Médecin Responsable du service de Médecine
  - Médecin Nutritionniste
  - Médecin Endocrinologue
  - Médecin Algologue
- D'une **Assistante Médico-Administrative** : pour vous accompagner dans vos démarches administratives.
- D'une **Psychologue** : à votre écoute à celle de votre entourage pour vous aider à parler de votre maladie et des perturbations qu'elle peut déclencher.
- De **Diététiciennes** : pour apporter les conseils nutritionnels adaptés à chaque situation
- D'un **Animateur en Activité Physique Adaptée** : pour permettre de prévenir l'apparition ou l'aggravation de maladies, augmenter l'autonomie et la qualité de vie des patients.

Plus spécifiquement, selon vos besoins, des infirmières référentes:

- **Infirmière Stomathérapeute** : pour assurer les soins et intervenir dans le choix de l'appareillage et dans l'éducation des patients
- **Infirmière Plaies et Cicatrisation** : pour diagnostiquer et traiter les problèmes de plaies au long cours
- **Infirmière Douleur** : pour aider à vivre le mieux possible avec des douleurs.
- **Infirmière en Urologie** : pour traiter des problèmes urologiques

Des groupes d'éducation thérapeutique pourront vous être proposés pour vous permettre, grâce à des ateliers pratiques, de devenir acteur de votre santé et de mieux vivre avec votre maladie.





SANTÉ PUBLIQUE

Bientraitance/Maltraitance

La Clinique du Pré s'engage à promouvoir la bientraitance auprès des équipes de soins, dans le cadre de son projet de soins.
Une démarche globale de prise en charge du patient et d'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect de leurs droits et libertés, leur écoute et la prise en compte de leurs besoins, tout en prévenant la maltraitance, est mise en œuvre (charte de la bientraitance).



Une écoute et un accompagnement sont à votre disposition (psychologue, assistante sociale) ainsi que des contacts dédiés pour toute situation de maltraitances (affiche en service ou livret auprès du personnel soignant)

Vaccination

La Clinique du Pré, en lien avec le service de médecine du travail, veille à la vaccination de ses professionnels et promeut les vaccinations anti-grippales.
Les professionnels sont incités chaque année à recevoir le vaccin contre la grippe, lors d'une campagne de vaccination dédiée.



POSSIBILITÉ DE DÉCLARER LES EI

Si vous estimez que votre santé a été altérée lors d'un acte de soins dont vous avez bénéficié, événement indésirable ou infection associée aux soins, adressez-vous au professionnel de santé qui vous a pris en soin. Il pourra évaluer avec vous le lien entre votre état de santé et les soins qui vous ont été prodigués et signaler cet événement indésirable.
Vous pouvez également effectuer vous-même cette démarche sur le portail dédié : https://signalement.social-sante.gouv.fr/
Votre déclaration sera transmise à l'Agence régionale de santé, qui, si nécessaire, vous contactera pour recueillir davantage de renseignements. Elle vous informera également des suites données à votre signalement.



Traitement personnel

Votre traitement médicamenteux personnel est l'ensemble des médicaments que vous prenez au moment de votre admission à la clinique. Vous devez apporter votre ordonnance pour le rendez-vous avec le médecin anesthésiste qui ajustera votre traitement pendant la période d'hospitalisation adapté à vos besoins actuels, en tenant compte de TOUS vos traitements.

Que dois-je faire de mon traitement personnel au moment de mon admission ?

- Apportez toutes les ordonnances et/ou boîtes de médicaments de vos traitements en cours.
- Remettez-les à l'infirmier(e) qui s'occupe de vous dans le service où vous êtes hospitalisé(e).

Pour votre sécurité, nous vous demandons de ne prendre aucun médicament non donné par l'infirmier(e).

D'autre part, la pharmacie de la Clinique peut substituer votre traitement par un autre, équivalent et de même action, même si le médicament n'a pas la même forme ou la même couleur. Pour toute question, parlez-en au praticien responsable de votre hospitalisation ou à l'infirmier(e).

Que deviennent mes médicaments ?

Votre Traitement est isolé et identifié dans un contenant spécifique et conservé dans une armoire du service fermée à clé. Il est possible que vos médicaments soient utilisés, pour votre traitement, dans l'attente de la livraison de la pharmacie de la clinique ou qu'ils soient remplacés par des médicaments équivalents ou des médicaments génériques dont l'efficacité est comparable.

Va-t-on me restituer mon traitement personnel à ma sortie ?

Lors de votre sortie, le médecin qui s'est occupé de vous, rédige une ordonnance de sortie en tenant compte de votre état de santé. Cette prescription peut être différente de celle que vous aviez avant votre hospitalisation. Les médicaments que vous apportés vous seront remis, hormis ceux qui auront été utilisés temporairement, ou ceux que le médecin aura jugés contre-indiqués par rapport à sa nouvelle prescription. Il est important de respecter votre prescription de sortie. En cas de doute, veuillez contacter votre médecin traitant ou le médecin qui s'est occupé de vous pendant votre hospitalisation.



Robot dernière génération "Da Vinci X"

La Clinique du Pré possède le robot dernière génération "Da Vinci X" qui permet une chirurgie mini-invasive. Il est utilisé en urologie.

Ce nouveau robot, qui permet une vision en 3D, est d'une précision telle qu'avec ses pinces l'on pourrait éplucher un grain de raisin.

Ce robot, manipulé par les mains du chirurgien, permet de traiter les cancers en ne retirant que la tumeur, en préservant l'organe atteint.









TECHNOLOGIE DE POINTE



SANTÉ PUBLIQUE

Pour un mode de vie plus équilibré, commencez par

Augmenter ↗

- Les fruits et légumes
- Les légumes secs : lentilles, haricots, pois chiches, etc.
- Les fruits à coque : noix, noisettes, amandes non salées, etc.
- Le fait maison
- L'activité physique

Aller vers ↗

- Le pain complet ou aux céréales, les pâtes, la semoule et le riz complets
- Les poissons gras et maigres en alternance
- L'huile de colza, de noix, d'olive
- Une consommation de produits laitiers suffisante mais limitée
- Les aliments de saison et les aliments produits localement
- Les aliments bio

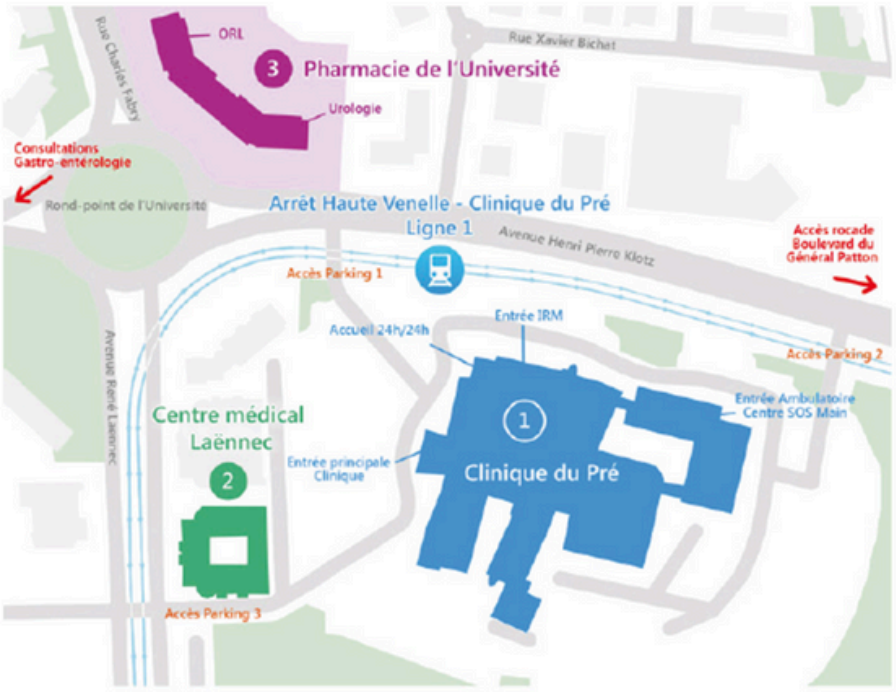
Réduire ↘

- L'alcool
- Les produits sucrés et les boissons sucrées
- Les produits salés
- La charcuterie
- La viande : porc, bœuf, veau, mouton, agneau, abats
- Les produits avec un Nutri-Score D et E
- Le temps passé assis

Chaque petit pas compte et finit par faire une grande différence

MANGERBOUGER.FR

Se rendre à la Clinique du Pré



1 Clinique du Pré

Accueil / Admissions
Centre de l'obésité (Chrysalide)
Consultations et soins externes
Consultations viscérales et thoraciques
Hospitalisation et ambulatoire
IRM
Radiologie
Scanner
SOS main

2 Centre médical Laënnec

Consultations :
Anesthésie-Réanimation
Chirurgie orthopédique
Chirurgie du rachis
Chirurgie vasculaire
Laboratoire d'analyses
Laboratoire bactériologique

3 Pharmacie de l'Université

Consultations :
ORL et Urologie

- **Autoroute A11, sortie Le Mans Nord,** puis direction Angers sortie Université, Clinique du Pré.
- **Autoroute A11, sotie n°8 Le Mans Centre** - Université
- **Rocade du Mans**, sortie Université - Clinique du Pré.
- **Tramway** : Ligne Haute Venelle - Clinique du Pré.
- **Coordonnées GPS** : 48.01931410550505, 0.1629207550038663

VIVALTO SANTÉ | Clinique du Pré Le Mans

13, avenue René Laënnec
72000 LE MANS
Tél : 02.43.77.57.75
contact@clinique-du-pre.fr

Sources photos Docteur CATIMEL, Madame LECORNUE Nadine, Madame LETARD Manuela, Pexels